

JIWA: LA MUSIQUE EN LIGNE, UN BUSINESS DE RICHES ?

LE 3 AOÛT 2010 ASTRID GIRARDEAU

La plateforme de musique en ligne Jiwa a annoncé sa fermeture. Interview de Jean-Marc Plueger, co-fondateur et PDG.

Le 29 juillet dernier, le Tribunal de commerce de Paris a prononcé la liquidation judiciaire du site de musique en ligne Jiwa. «J'aime fréquenter Jiwa, un site commercial gratuit, où l'on peut trouver des millions de titres en écoute libre» **déclarait le député Christian Paul** (PS) en plein débats sur le projet de loi Création et Internet. Moins connu que Deezer, le site se distinguait notamment par la qualité de l'encodage, en récupérant directement les fichiers "**Lossless**". Mais l'aventure a tourné court, et le site va devoir cesser son activité. L'information a été révélée ce matin par **ReadWriteWeb**, et confirmée à Owni par son PDG Jean-Marc Plueger.

La société Jiwa est co-fondée Thierry Rueda et Jean-Marc Plueger en 2006. Malgré leurs liens avec le milieu de l'industrie du disque — "**on connaît très bien les directions des principales majors**" — ils doivent attendre le 12 mars 2008 pour signer leur premier contrat avec Universal. Le site ouvre dès le lendemain. En mai 2009, **ils annoncent une série de signatures** avec des majors (Sony, EMI, Warner et Universal), des indépendants (Naïve et Pschent), des agrégateurs et avec Apple. Le site annonce alors un catalogue de 4,8 millions de titres et lance une V2.

En janvier dernier, **interrogé par Electron Libre** sur une "rumeur" de dépôt de bilan du site, Jean-Marc Plueger infirme l'information, et au passage livre quelques confidences sur les minimums garantis exigés par les majors pour l'exploitation de leurs catalogues. Ce qui a peu plu dans le milieu. **Warner réagit en parlant** d'informations "confidentielles et contestables". Il déclare que Jiwa n'ayant "pas respecté ses obligations" il a "dû saisir le Juge des référés, lequel a effectivement condamné la plate-forme", et décide de retirer son catalogue de la plateforme. Avec **Sony**, la major accuse également le site d'avoir lancé son activité "en violation" de leurs droits.

C'est également en janvier que **Jiwa se réjouissait** des perspectives offertes par le rapport de la mission "Création et Internet", dit **rapport Zelnik (pdf)**. Notamment de deux propositions. Celle d'étendre le régime de la rémunération appliquée à la radio hertzienne à la webradio, et celle de développer un régime de gestion collective des droits exclusifs pour les autres services (téléchargement de titres, streaming, etc.). La mission appelait alors l'ensemble des acteurs à se concerter et à opter pour un tel système "sous une forme volontaire". S'ils ne parvenaient pas à un tel accord d'ici la fin de l'année 2010, elle menaçait alors d'instaurer un régime obligatoire par la loi.

Nous avons interrogé Jean-Marc Plueger, co-fondateur et PDG de Jiwa, à propos de cette fermeture, des minimums garantis (MG), et du futur des services de musique en ligne.



Quelle est la principale raison de la fermeture de Jiwa ? Les minimums garantis ?

Oui. Les minimums garantis, l'accès au catalogue, sont un problème pour nous et pour tout le secteur. Les contrats avec les majors sont très difficiles à négocier. Ils sont très longs à obtenir, et se font au compte-goutte. Et les paiements des MG sont très importants, et entravent le développement du site. Pour chaque type d'exploitation, les majors demandent un MG supplémentaire : il y en a un pour la diffusion streaming financée par la publicité, un pour un mode Premium, un si c'est pour une diffusion par mobile, etc. Toutes les nouvelles

offres de musique en ligne doivent aussi faire face à deux concurrences énormes. Un poids lourd de l'offre légale avec Apple qui détient 70% du chiffre d'affaire de la musique en ligne en France. Et dont la part de marché continue à augmenter avec des exclusivités, par exemple sur l'iPhone. Et le piratage qui doit représenter plus de 90% de la consommation de musique en France.

Avoir dévoilé le montant des MG est mal passé...

Oui. C'est un milieu où personne ne communique les chiffres : ce que ça coûte, le montant des MG, etc. Aujourd'hui il y a quelque chose qui fait très peur aux majors, c'est la gestion collective. A tort ou à raison. Elles n'apprécient donc pas tout ce qui est communication sur leurs pratiques commerciales.

Et que pensez-vous du régime de gestion collective ?

Que du bien. Si on veut vraiment qu'il y ait du développement dans le secteur, c'est indispensable. Le fait de pouvoir accéder à un prix raisonnable aux catalogues.

Depuis la remise en janvier du rapport Zelnik les discussions ont-elles avancées ?

Un médiateur a été nommé, il s'agit d'Emmanuel Hoog, ancien président de l'INA et actuel président de l'AFP. Il a reçu les différents acteurs (les maisons de disque, etc.). Et on en est là.



Les majors sont vent debout contre le système de gestion collective



Cela peut-il évoluer ?

Aujourd'hui la situation est bloquée. Les majors sont vent debout contre le système de gestion collective. Elles sont très déterminées à ce que ça ne se mette pas en place. Alors que pour beaucoup d'acteurs d'Internet, c'est l'unique solution pour pouvoir avancer sur le sujet. Et on en arrive à une situation schizophrénique, par exemple à Vivendi où SFR est pour, et Universal contre. Dans le rapport Zelnik (pdf), il y a une menace de procéder à une solution législative. Il est dit «mettez-vous d'accord ou le législateur passera une loi d'ici la fin de l'année». Mais aujourd'hui, on a d'un côté les sites Internet qui ont beaucoup d'appétence pour ce régime, et de l'autre les majors qui sont totalement contre. Il faut qu'il y ait une volonté politique très forte. Donc la question est : y a-t-il une vraie volonté politique ou non ?

Quel futur pour le marché sans cette gestion collective ?

S'il n'y pas de système de gestion collective, le marché va se concentrer de plus en plus. Les acteurs indépendants vont soit être revendus aux plus gros, comme c'est le cas **avec Deezer et Orange**, soit disparaître comme Jiwa. Et on aura plus que quelques acteurs essentiellement anglo-saxons. En Belgique par exemple, Apple détient 90% du chiffre d'affaires de la musique sur Internet. Et il n'existe même pas de version belge de l'Apple Store. C'est-à-dire que si vous êtes un artiste belge qui commence, vous n'avez aucune chance d'être mis en avant. Demain, la politique culturelle française en matière de diffusion dépendra t-elle de ce qui est décidé à Palo Alto ?



S'il n'y pas de système de gestion collective, le marché va se concentrer de plus en plus



Considérez-vous également avoir fait des erreurs stratégiques ?

Certainement. On a fait plein d'erreurs. Et il y a plein de choses qu'on ferait différemment. On ferait justement en sorte d'être moins dépendant des majors. En se concentrant sur les catalogues de musique indépendante ou sur les modes de diffusion qui bénéficient déjà d'un système de gestion collective comme la webradio avec la SCPP [Société Civile des Producteurs de Phonogrammes ndlr] et la SPPF [Société civile des Producteurs de Phonogrammes en France ndlr]. C'est beaucoup plus facile pour signer les contrats, et moins cher. Le rapport Zelnik propose d'ailleurs d'étendre le régime des radios hertziennes aux webradios.

Comment cela se passe t-il aujourd'hui pour Jiwa ? Vous avez annoncé une fermeture du site en plusieurs étapes...

Le tribunal du Commerce de Paris a prononcé le 29 juillet dernier une liquidation judiciaire "sans poursuite de l'activité". On est en train de voir avec le mandataire judiciaire les solutions pour pouvoir laisser le site ouvert en stoppant l'écoute de la musique tout en laissant l'écoute des playlists en mode radio.

Une reprise du site est-elle envisagée ou envisageable ?

Je sais que des sociétés regardent le dossier. Mais est-ce que ça va aboutir... ?

Le gouvernement pointe souvent l'absence d'un maillage de petites entreprises françaises de services Internet. Quels ont été vos rapports avec le gouvernement ?

Une déception. En début d'année, les pouvoirs publics ont fait un ensemble de promesses pour aider les sociétés du secteur. On y croyait vraiment en janvier. Mais elles se sont toutes dégonflées comme des baudruches. Par exemple la Carte Musique Jeunes [l'une des propositions du rapport Zelnik ndlr] **annoncée par Nicolas Sarkozy en janvier** et qui devait être prête pour la Fête de la musique en juin. On y a passé des dizaines d'heures, une nombre de réunions incalculables, pour finalement nous expliquer un dispositif qui était une vraie usine à gaz. Et qui ne correspondait vraiment pas au mode de consommation de la musique en ligne aujourd'hui. On nous a annoncé que ça devait arriver le 21 juin, puis que c'était repoussé en septembre, et aujourd'hui que ça pourrait ne pas voir le jour du tout. On y a perdu pas mal de temps et d'énergie.

Un bilan de ces quatre années de Jiwa ?

La morale de l'histoire ? ... Je ne sais pas. Quelqu'un à côté de moi souffle : «*La musique sur Internet, c'est un business de riches*». Je ne suis pas en désaccord.

Illustration CC Flickr par **Stéfan**

4 pings

Les tweets qui mentionnent Jiwa: La musique en ligne, un business de riches ? » Article » OWNI, Digital Journalism -- Topsy.com le 3 août 2010 - 20:46

[...] Ce billet était mentionné sur Twitter par Nicolas Voisin, damien douani, Mehdi Lamoum, Aurélien Fache, Christophe BAILLON et des autres. Christophe BAILLON a dit: RT @_TheInternets: [Interview] Jiwa: La musique en ligne, un business de riches ? <http://ur1.ca/0zrg6> [...]

La Carte Musique Jeune pourrait ne pas voir le jour (MAJ) | traffic-internet.net le 5 août 2010 - 14:39

[...] à jour : Dans une interview à Owni, le cofondateur de Jiwa Jean-Marc Plueger est revenu sur les discussions menées par le ministère [...]

Info-du-web - NKM tape du poing sur la table après la fermeture de Jiwa le 6 août 2010 - 0:47

[...] Jean-Marc Plueger, sans un système de gestion collective, "la situation est bloquée".

Interrogé par Owni, il explique que les majors "sont très déterminées à ce que ça ne se mette pas en place. [...]"

Hadopi: drame dans la maison close et poney rose » Article » OWNI, Digital Journalism le 8 octobre 2010 - 12:28

[...] À lire aussi : Jiwa : la musique en ligne, un business de riches ? [...]